De : Rnee.Le Moal [mailto:renee.le-moal@orange.fr]
Envoyé : dimanche 6 mai 2018 16:48
À : mairie <mairie@chateauneuf-du-faou.com>
Objet : MAIL à M. BAIL Enquête publique déchetterie TY ROUE.doc

Provenance : Courrier pour Windows 10

Garanti sans virus. www.avast.com

Pièces jointes :

MAIL à M. BAIL Enquête publique déchetterie TY ROUE.doc	17,0 Ko
PHOTOS TY ROUE.zip	5,6 Mo

MADAME RENEE LE MOAL
Kroas Lesneven
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

Châteauneuf du Faou, le 06 mai 2018

MONSIEUR CLAUDE BAIL
COMMISSAIRE-ENQUETEUR
MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU FAOU

OBJET :
Enquête d' utilité publique déchetterie Ty Roué

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l' enquête publique relative au projet d' implantation d' une déchetterie à Ty Roué en Châteauneuf du Faou, je vous saurais gré de prendre en considération les observations suivantes :

- L' installation d' une déchetterie est prévue en zone agricole en dépit des dispositions visant à protéger le parcellaire agricole.

Ce projet pouvait s' inscrire dans le cadre de la zone industrielle existante.

- Les riverains déplorent la dégradation à venir de leur cadre de vie :

a) Dégradation visuelle :
Monsieur Claude MAHE, dont l' habitation est située à 130 mètres du site, et moi-même, domiciliée à Kroas Lesneven mais propriétaire de divers bâtiments, dont un logement locatif au village de Ty Roué, sollicitons la plantation d' une haie d' arbres souhaitée en feuillage persistant (sur environ 60 mètres sur les lots A254 et A255) de manière à cacher le plus efficacement possible, et l' année entière, les différents accès à la déchetterie, et ainsi atténuer l' impact visuel.

b) Nuisances sonores :
produites par les machines et divers engins (broyage des déchets, déchargement du verre..) et par l' augmentation du trafic routier.

c) Nuisances par animaux nuisibles et potentiellement dangereux pour la santé : rongeurs, mouches..
Si le stockage des déchets était trop long, risques de fermentation et écoulements de jus, pollution possible du sol, dégagements d' odeurs nauséabondes.

- Les riverains demandent que le gardiennage de cette installation envisagée s' effectue par le biais de caméras de surveillance, et non par des chiens (aboiements intempestifs, surtout la nuit). L' avantage des caméras est aussi d' avoir un effet dissuasif sur une certaine population en quête d' aubaines (vols de batteries par effraction des locaux..)

- La circulation est accidentogène sur ce site :

La vitesse est rapide aujourd'hui et le trafic va augmenter.
Si le projet devait se concrétiser à Ty Roué, des mesures de sécurité seraient indispensables.

- L' installation d' une déchetterie, lorsqu'elle se situe dans un proche périmètre des habitations, crée une dépréciation foncière importante (-30 % selon une estimation notariale).

Dans l' hypothèse où ce site serait retenu, les anciens bâtiments de caractère du village pouvant représenter quatre propriétés indépendantes à forte personnalité régionale (dont une des plus vieilles demeures typiques de Châteauneuf du Faou, voir pierre de datation de 1825 sur la cheminée, photos en pièces jointes) sont voués à l' abandon et à la ruine.
Qui souhaiterait investir dans cet environnement à connotation négative ?
L' image d' une déchetterie n' a rien de vendeur.

Des dédommagements seraient à considérer.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire-enquêteur, à l' assurance de ma parfaite considération.

Renée LE MOAL